

Monoxyde de carbone : un détecteur pourrait bien vous sauver la vie !

On ne le soupçonne peut-être pas assez mais selon l'Institut de Veille Sanitaire (InVS), chaque année en France, le monoxyde de carbone est responsable de plus de 3.600 intoxications, parmi lesquelles une centaine sont mortelles. Sprue Safety Products lance donc une grande campagne de sensibilisation, « Un Cri d'Alarme », sur les dangers de ce gaz. Une occasion aussi de s'interroger sur la législation en matière de détecteur de monoxyde de carbone, et de demander une loi, à l'instar de celle pour les détecteurs de fumée.



Les chiffres sont inquiétants et pour cause, en 2014-15, pendant la période de chauffe entre le 1^{er} septembre et le 31 mars, près de 3.600 intoxications ont été signalées, 2.000 personnes ont été amenées aux urgences et 12 d'entre elles sont décédées. Depuis le 1^{er} septembre 2016, déjà 718 cas d'intoxications ont été recensés.

Une campagne de sensibilisation pour se protéger du monoxyde de carbone

Petit rappel sur qu'est le monoxyde de carbone. C'est un gaz inodore, invisible, non irritant, toxique et mortel pour l'homme, qui résulte d'une combustion incomplète due au manque d'oxygène au sein d'un appareil utilisant une énergie combustible comme le bois, le charbon, le gaz, l'essence, le fuel ou l'éthanol. Son action est fourbe puisque le monoxyde de carbone agit comme un gaz asphyxiant et prend la place de l'oxygène dans le sang.

Selon les chiffres de l'InVS⁽¹⁾, la population est encore peu au courant des impacts du monoxyde de carbone. C'est pour cela que l'entreprise Sprue Safety Products, spécialisée dans la sécurité domestique, est à l'origine d'une grande campagne de sensibilisation. Baptisée « Un Cri d'Alarme »⁽²⁾, elle a pour objectif de faire en sorte que les dangers du monoxyde de carbone soient connus de tous afin d'améliorer la protection de chacun contre ce gaz toxique.

Cette campagne vise à informer des différents dangers de ce gaz et à enseigner des solutions pour s'en protéger, comme l'**entretien régulier des appareils à combustion** et l'installation d'un **détecteur de monoxyde de carbone**. À l'heure

actuelle, 232 personnes ont soutenu la campagne sur internet et 597 personnes ont annoncé s'être protégées contre le monoxyde de carbone.

Une loi pour les détecteurs de monoxyde de carbone

En 2010, face au constat du nombre accablant de victimes d'[incendie domestique](#), soit 800 à 1.000 blessés par an, certains députés avaient décidé de proposer des mesures législatives. La loi Morange, qui tient son nom de Pierre Morange, député de la 6ème circonscription des Yvelines, prévoyait l'installation obligatoire d'au moins un détecteur avertisseur autonome de fumée (DAAF) dans les logements.

Moins de deux ans après son entrée en vigueur, les résultats étaient plutôt encourageants, puisque 85 % des foyers français étaient équipés d'un détecteur de fumée. Quand on sait que le monoxyde de carbone est coupable de l'intoxication de milliers de personnes chaque année en France, on se demande pourquoi aucune loi n'impose d'installation de détecteur de monoxyde de carbone dans les habitations. Une proposition de loi avait pourtant été déposée au Sénat en 2008, par le sénateur-maire du Val de Marne, Christian Cambon, après le décès de deux enfants par intoxication au monoxyde de carbone. À l'époque, la proposition de loi avait été rejetée sur la base d'un manque de fiabilité des détecteurs.

Au vu du manque de réactivité des élus et face au nombre accru de victimes du monoxyde de carbone en France, il est temps de prendre le problème à bras le corps, et de s'équiper d'un détecteur de monoxyde de carbone car, comme le souligne le Commandant Stéphane Boubet, ambassadeur de la campagne « Un Cri d'Alarme » : « Un détecteur c'est deux paquets de cigarettes. C'est moins cher qu'un portable. Pourtant aucune loi n'impose que nous ayons tous un téléphone portable. N'attendez pas une loi sur le monoxyde de carbone pour vous protéger ».